



**LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 septembre
à 19 heures, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 13 septembre 2024

Etaient présents :

BIENVENU Frédéric, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DELOR Carole, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HÖ Bastien, LEFEBVRE Patrick, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, BRUN Karine, CAILLET Pierre, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEJEAN Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GRYCZA Daniel, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, PAYEN Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

Etaient absents : /

Étaient invités :

ROUJAS Gérard, Président du PETR Pays Sud Toulousain, BINET Michael, Responsable du SGC de Carbonne (excusé), DELCROIX Bernard, Maire de la commune de Goutevernisse, PETAUT-JEAN Sophie, Maire de la commune de Gensac-sur-Garonne(excusée), HOURDIN Maria, commune de Saint-Christaud.

Pouvoirs :

ESQUIROL Jean-Marc (pouvoir donné à CAZAUX Jean-Michel), GRYCZA Daniel (pouvoir donné à TURREL Denis), MENER Emilie (pouvoir donné à NAYA Anne-Marie).

Secrétaire de séance : CHALDUC Jean

Nombre de délégués titulaires en exercice : 32

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 21

Pouvoir : 3

**Délibération B20240919_090 Zone d'activité Activestre 2 –
Cession du lot M à la SARL AXALYS**

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De céder le lot M de la zone d'activité Activestre 2 à la société AXALYS ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 2 517 m² au prix de 40,00€ HT / m², soient 100 680€ HT ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

21 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération B20240919_091 : Zone d'activité Activestre 2 –
Cession du lot I à l'EURL ARTEF**

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De céder le lot I de la zone d'activité Activestre 2 à la société Artef ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 2 060 m² au prix de 40,00€ HT / m², soient 82 400 € HT ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

21 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération B20240919_092 Zone d'activité de Naudon - Carbonne –
Cession d'un lot de 14 092 m² - SAS CORUDO**

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De céder la parcelle de la zone d'activité de Naudon située dans la commune de Carbonne à la SAS CORUDO ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 14 092 m² au prix de 30 €HT/m², soit 422 760 € HT ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

21 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20240919_093 Attribution de subventions au titre du règlement communautaire d'aides à l'investissement immobilier d'entreprises – Programmation 2024

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'investissement immobilier d'entreprises – programmation 2024, une subvention de 50 000 € à la SARL ECO-LOGIS ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 25 500 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 24 500 € seront versés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec chaque représentant de l'entreprise ou de l'association, le représentant de la SARL, s'il y a lieu et le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'il participe, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes avec Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie le cas échéant.

21 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20240919_094 Attribution de subventions au titre du règlement des aides communautaires à la rénovation des devantures commerciales – Programmation 2024

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires en faveur de la rénovation des devantures commerciales - Programmation 2024, une subvention de 3 860,85 € à la SCI Héliodore ou toute autre personne morale se substituant à la société ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec le représentant de la SCI Héliodore, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties.

21 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20240919_095 Aides communautaires en faveur de la rénovation des façades

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires bailleurs éligibles au règlement des aides à la rénovation des façades, aux conditions prévues dans le tableau ci-dessous ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

NOM	PRENOM	COMMUNE	PO/PB	STATUT	MONTANT HT	MONTANT CCV	MONTANT RÉGION
BECERA	Soto	RIEUX-VOLVESTRE	PO	S	10 232,00 € dont 7 632,00 € éligibles	2 289,60 €	-
JURADO	Gilles	RIEUX-VOLVESTRE	PO	S	11 580,00 € dont 10 580,00 € éligibles	3 000,00 €	-

STRAVOWSKI	Christelle	CARBONNE	PO	TM	6 114,21 € dont 5 914,21 € éligibles	3 548,53 €	1 182,00€
RUIZ	Béatrice	CARBONNE	PO	TM	23 068,00 € dont 20 868,00€ éligibles	5 000,00 €	5 000,00 €
RUIZ	Béatrice	CARBONNE	PO	TM	8 642,00 € dont 7 322,00 € éligibles	5 000,00 €	857,60 €
TOTAL					52 316,21 € éligibles	18 838,13 €	7 039,60 €

21 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20240919_096 Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau ci-dessous ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	PO/PB	STATUT	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT	MONTANT CCV
CALVET	Manon	Montgazin	PO	M	ENERGIE	34 272, 00 €	300,00 €
CAMBOULIVES	Vincent	Noé	PO	M	ENERGIE	66 894,53 €	300,00 €
DURET	Gérard	Lavelanet de Comminges	PO	M	ENERGIE	18 771,00 €	300,00 €
PINCHOT	Cyril	Longages	PO	M	ENERGIE	19 035,40 €	300,00 €
SAINT CRIQ	Alain	Gensac-Sur-Garonne	PO	M	ENERGIE	46 573,74 €	300,00 €
VILA	Jean-Claude	Lavelanet de Comminges	PO	M	ENERGIE	23 757,29 €	300,00 €
MORLA	Brigitte	Longages	PO	M	ENERGIE	40 000,00 €	300,00 €
VILA	Jean-Claude	Lavelanet de Comminges	PO	M	ADAPTABILITE	10 250,80 €	1 537,62 €
TOURENQ	Bernard	Marquefave	PO	TM	ADAPTABILITE	9976,05 €	997,60 €
CHAPUIS	Stéphane	Lafitte-Vigordane	PO	M	ADAPTABILITE	22000,00 €	1 300,00 €
ROCCHI	Jean-Claude	Noé	PO	TM	ADAPTABILITE	1 805,91 €	180,00 €
PORTET	Michel	Montesquieu-Volvestre	PO	TM	ADAPTABILITE	15 947,37 €	1 300,00€
ZAKARIEFF	Paule	Marquefave	PO	M	ADAPTABILITE	6 158,15 €	615,80 €
TOTAL						315 442,24 €	8 031,02 €

21 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20240919_097 Approbation du marché public concernant le service de transport à la demande et à domicile sur le territoire de la Communauté de Communes du Volvestre

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution du marché concernant le service de transport à la demande et à domicile sur le territoire de la Communauté de Communes du Volvestre, à la société VERBUS - VERDIE AUTOCARS sise 201 CHEMIN DES AGRIES 31860 Labarthe-sur-Lèze, pour les montants maximums suivants :

Période	Maximum HT
1 (36 mois)	630 000,00 €
2 (12 mois)	210 000,00 €
3 (12 mois)	210 000,00 €
Total	1 050 000,00 €

- D'autoriser Monsieur le Président, à signer le marché public suscité ainsi que toutes les pièces utiles et nécessaires à ce marché.
- De rendre compte de la présente délibération devant le Conseil Communautaire.

21 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20240919_098 Motion - Zonage France Ruralité Revitalisation

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De demander l'extension du zonage FRR à l'ensemble des 32 communes du territoire du Volvestre,
- De ne pas délibérer, à l'échelle de la Communauté de Communes du Volvestre, sur les dispositifs d'exonérations fiscales et sociales à l'endroit des entreprises.

21 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

A Carbonne, affiché le 20 septembre 2024

